

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL223

présenté par

M. Lurel

ARTICLE 15

Au début de la première phrase de l'alinéa 2, insérer la mention :

« III. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rédaction et de précision.